L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans.

VENDREDI MATIN, 11 OCTOBRE.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

Nous prions les citoyens qui désirent voter en Novembre prochain de prendre note:

1°. Que les certificats d'enregistrement 1868 ne sont plus valables;

2°. Que ceux qui, enregistrés en 1870, ont depuis changé de Ward, doivent se faire enregistrer dans le Ward de leur nouveau domicile;

3°. Que les bureaux d'enregistrement doivent fermer dix jours avant l'élection, et qu'il est bon de ne pas attendre au dernier moment.

4°. Que ceux qui se sont fait enregistrer en 1870 doivent s'assurer que leur certificat n'est pas égaré avant la fermeture de l'enregistrement.

Le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Texas.

Nous publions ci-dessous trois pièces intéressantes pour les amis de cette entreprise et pour le public en général. La première vient du Comité des Quinze qui adresse un nouvel appel aux capitalistes de la Nlle-Orléans; la seconde est une lettre de la maison de banque Seligman & Co de New York, concernant le même sujet, et la troisième est une dépêche annonçant que les deux millions dont il est question dans la combinaison du Comité des Cinquante, ont été souscrits à New York et que le gouverneur Sprague du R. I. et Mr. Thos Clark de la maison Boyton & Bushnell, entrepreneurs, partent cette semaine de New York pour venir ici dans le but de faire commencer immédiatement les travaux.

Voici l'appel du comité:

Le Comité des Quinze en appelant l'attention du public sur la lettre de MM. J. & W. Seligman & Co, et sur la dépêche de Thos Clark, un des membres de la maison Boyton & Bushnell & Co, contracteurs, ici publiée, désire dire quelques mots sur l'importance qu'il y a à obtenir une souscription plus considérable dans notre ville. Une fatale apathie règne chez beaucoup de nos riches citoyens ainsi qu'une disposition qui ne devrait pas exister à faire des excuses, et votre comité ne peut dissimuler sa crainte que les souscriptions n'atteignent pas un montant satisfaisant par lequel la grande entreprise pourrait être un succès certain. En conséquence votre comité fait un nouvel appel à chaque membre de notre communauté et l'engage à prêter son aide. Il répète que ce n'est pas là une entreprise ordinaire ni un moyen ordinaire d'achever un grand travail.

Nous sommes tous profondément intéressés à ouvrir des communications avec Houston et Shreveport. Par l'achèvement de ces travaux, nous serons reliés à une des plus riches parties de notre Union, sous le rapport de l'agriculture, et à une population dont les intérêts et les sympathies sont avec nous, nous serons reliés à une portion de notre pays qui cherche maintenant une voie de sortie pour son commerce par une connexion de chemins ferrés ayant une étendue de plus de 1,500 milles.

On nous demande des communications par voie ferrée avec cette ville et on nous promet en retour un riche patronage. Le refuserons-nous? La réponse dépend de nous.

Dans l'affirmative, il ne peut y avoir de doute sur le résultat. Nous ne sommes pas invités à souscrire pour un nouveau projet en prenant des actions qui seraient représentées en bons de première et seconde hypothèque, mais on nous offre des bons de première et seconde hypothèque à 8 pour cent et des bons de notre propre Etat, dont l'intérêt et le principal seront promptement payés au taux de cinquante cents à la piastre, *l'argent ne devant être livré qu'au fur et à mesure des progrès du chemin*. Alors, les fonds à 8 p 0/0 d'intérêt par an, promptement servi, seront, quand la route sera achevée, aussi bons que les bons hypothécaires du chemin de Jackson, qui se vendent maintenant de 80 à 85 cents à la piastre, comptant.

Si nos citoyens souscrivent, comme ils doivent le faire, le chemin sera achevé certainement.

L'embranchement de Vermillionville à Shreveport, sous le contrat avec le colonel Ward, progressera rapidement, et dans les douze mois prochains nous pourrons prendre les chars à Alger et aller à Houston, Shreveport, St-Louis, San Francisco et autres sections des Etats-Unis. Nous sommes informés que le chemin du Pacifique du Sud aura construit 500 milles d'ici à un an. La Nouvelle-Orléans, telle qu'elle est maintenant, est comme dans une poche; tout le pays progresse sous l'influence du développement des chemins de fer, pendant que nous sommes stationnaires ou que nous reculons dans notre commerce et notre prospérité.

Votre comité demande que vous ne laissiez pas échapper le bon moment. Il faut agir maintenant ou c'est fini à jamais. Votre comité a travaillé avec diligence et avec l'espoir du succès. Mais il a eu à supporter maintes rebuffades et à braver maintes causes de découragement et souvent il a même où il espérait trouver encouragement et appui. Il a l'assurance que si les capitalistes mettaient de côté leurs préjugés et voulaient considérer sérieusement ce qu'on leur propose, ils deviendraient les plus chauds amis et les plus fermes soutiens de l'entreprise.

Le comité a trouvé de bonnes dispositions chez beaucoup de gens, et beaucoup ont cherché le comité pour souscrire autant qu'ils pouvaient. Le comité ne s'est peut-être pas présenté chez tous ceux qui désirent souscrire. Votre comité se compose d'hommes d'affaires fort occupés et ne pouvant consacrer à cela que des moments épargnés sur le temps ordinaire de leurs occupations commerciales. Il annonce que le livre de souscription est ouvert dans toutes les banques et compagnies d'assurance et de chemins de fer. Si l'on désire savoir ce que fait la corporation, qu'on s'adresse à l'association d'assurance mutuelle de la Nlle-Orléans, dont le président est M. Cavaroc, et qu'on demande à voir le livre qui est à la tête de la liste avec $20,000 de souscription.

On n'a pas encore reçu la réponse d'un grand nombre de nos corporations, attendu qu'elles n'ont pas encore eu une réunion de leurs bureaux de direction pour s'occuper de cette affaire, mais le comité est certain qu'elles contribueront toutes au soutien de l'entreprise. Le comité espère aussi voir arriver dans notre ville le gouverneur Sprague et M. Boynton avec une liste de souscription qui autorisera pleinement les souscripteurs à exiger de la compagnie l'établissement d'un bureau local de direction dans cette ville, qui se chargera de l'entreprise et avisera à l'achèvement du chemin.

Il est très probable que cela pourra être accompli suivant les meilleurs intérêts de toutes les personnes qui y prennent part. Essayons, et en conclusion, nous disons: Venez et souscrivez; souscrivez promptement, souscrivez souvent. Si vous pouvez doubler, triplez-la, et votre comité acceptera d'avance tous les remerciements que vous lui offrirez, quand le chemin sera achevé, pour vous avoir donné l'occasion, non-seulement de faire une bonne chose pour cet Etat et cette ville, mais encore d'avoir rempli vos portefeuilles de titres excellents, donnant de beaux revenus.

Respectueusement,

SAM. H. KENNEDY,
Président du Comité.

Voici maintenant la lettre de MM. J. & W. Seligman & Cie:

New York, 4 octobre 1872.

Saml. H. Kennedy, président de la Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.

Cher Monsieur—Nous avons reçu votre lettre du 28 septembre avec une copie de votre feuille de souscription, qui est substantiellement la même que celle qui circule ici, et en vue du grand bénéfice que votre ville tirera de ce chemin quand il sera achevé et du taux très bas auquel les actions sont offertes aux souscripteurs; nous avons la confiance que vous et vos amis, vous réussirez à trouver pour environ un million de piastres dans votre ville et votre Etat.

Notre bureau de direction a ratifié hier le choix que nous avons fait de vous comme notre agent pour la Nouvelle-Orléans et les Etats du Sud, pour recevoir les souscriptions et en débourser le montant et aussi délivrer les titres conformément au contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer et MM. Bushnell & Co, dont une copie est ici incluse.

Le gouverneur Sprague, du R. I., se propose de visiter votre ville la semaine prochaine, et si la perspective du chemin lui agrée, il signera la liste de souscription à New-York pour le montant de $500,000. Le contrat entre la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas et le colonel Ward pour la construction de l'embranchement de Shreveport, a été soigneusement rédigé ici par les avocats des parties respectives, et, d'après ce que nous avons appris, sera envoyé demain au colonel Ward pour qu'il le signe.

Nous éprouverons un grand plaisir à contribuer à l'achèvement de cette importante ligne de chemin de fer et à coopérer avec vous et avec les amis de la route soit au Nord, soit au Sud, dans ce but.

La copie du contrat avec MM. Bushnell & Cie., bien que ce contrat soit substantiellement accepté et convenu, n'a pas encore reçu notre signature, attendu que nous préférons attendre les suggestions que vous ou vos amis vous jugeriez à propos de faire dans le cas où quelqu'une de ses clauses ne serait pas trouvée assez claire.

Nous serons charmés d'avoir une réponse à ce sujet et aussi d'apprendre que les souscriptions à la Nelle-Orléans ont pris de vastes proportions. Elles s'élèvent déjà ici à environ $1,800,000 et quelques uns de nos directeurs et grands actionnaires prendront sans aucun doute un gros montant de capital cette semaine ou la semaine prochaine.

Nous sommes, cher monsieur, vos très dévoués, J. & W. SELIGMAN & CIE.

New York, 8 octobre 1872.

J. Tapper, Nlle-Orléans.

Deux millions ont été souscrits ici. Sprague et Boyaton partent pour la Nlle-Orléans cette semaine afin de faire commencer ce travail sans délai.

THOS CLARK.

Les Banquets du 22 Septembre.

Nous lisons dans la *Patrie* du 24 septembre:

Nous devrions dire 1er vendémaire, mais nous demandons la permission de demeurer fidèles au calendrier grégorien.

Hier, les citoyens radicaux célébraient le premier jour de l'année républicaine. Cette date coïncide avec l'équinoxe d'automne. Les inventeurs du calendrier républicain en ont fait leur *jour de l'an*. Ils ont voulu rappeler à la France qu'ils lui avaient donné la République pour ses étrennes.

Nous allons résumer l'histoire des banquets si pompeusement annoncés pour l'anniversaire du 1er vendémaire 1792.

A tout seigneur tout honneur. Suivons d'abord M. Gambetta dans son voyage à Lyon et à Chambéry.

Vendredi dernier, 20 septembre, M. Gambetta est arrivé à Lyon. Il s'est dirigé aussitôt vers le café Casati.

Les principaux membres du club de la rue Grolée attendaient le dictateur d'hier, qui est, ils l'espèrent bien tous, le dictateur de demain. Plusieurs membres du conseil municipal étaient venus entendre M. Gambetta et protester au moins par leur présence contre les empiétements de la réaction et la défaite de l'enseignement laïque. Les rédacteurs de la presse radicale de Lyon, [illegible], MM. Barodet, Millaud, Esquiros, Tolain, Greppo, la fine fleur de l'aristocratie rouge, attendaient l'ancien dictateur.

On a bu, on a parlé. M. Gambetta a porté un toast; M. Barodet lui a répondu. La réunion a été assez calme. M. Gambetta réservait pour le lendemain les foudres de son éloquence.

Le lendemain samedi, il partait pour Chambéry par le train express. MM. Parent, député; Pythos, président du conseil général; Lubin, maire de Chambéry; Ménard, imprimeur du *Patriote savoisien*; Bernardin Chevallay et plusieurs autres notabilités radicales étaient allés l'attendre à la gare de Culoz.

Quand le train est arrivé à Chambéry, deux cents curieux étaient réunis. Une cinquantaine de radicaux s'étaient mêlés aux curieux. Ils ont crié: Vive la République! Ce cri n'a pas trouvé d'écho.

M. Jacques de Tracy, préfet de Savoie, avait pris des précautions et publié un arrêté qui fait honneur au gouvernement.

L'entrée du quai de la gare était interdite au public, et, à l'extérieur de la gare, comme sur les murs de la ville, on pouvait lire l'arrêté préfectoral dont voici le texte:

Le préfet de la Savoie,

Vu les instructions du gouvernement au sujet du banquet qui se prépare à Chambéry, avec tous les caractères d'une grande manifestation politique publique;

Considérant que les défenses adressées à l'autorité municipale aux dates des 15, 17 et 21 septembre, sont restées sans résultat,

Arrête:

Article 1er.

Le banquet et la réunion politique qui doivent avoir lieu à Chambéry le dimanche 22 septembre courant sont formellement interdits.

Article 2.

M. le commissaire central de police est chargé de notifier cet arrêté au Comité organisateur et d'en assurer l'exécution, de concert avec M. le chef d'escadron commandant la gendarmerie.

Article 3.

Cet arrêté sera, en outre, publié et affiché sur les murs de la ville de Chambéry.

Fait à Chambéry, le 21 septembre 1872, à neuf heures et demie du matin.

Le préfet de la Savoie,
JACQUES DE TRACY.

On lisait l'arrêté préfectoral. La foule semblait indifférente. En général, on approuvait la décision du préfet.

M. Gambetta s'attendait à une ovation; il n'a trouvé qu'une réception très froide. Aussi s'est-il empressé de monter en voiture, avec MM. Lubin, Chevallay, Parent et Pythos. Une autre voiture a emmené M. Florimond Le Boutteux et quelques dames.

M. Gambetta est descendu à l'Hôtel de la Poste. Le lendemain, il dînait à la campagne, chez M. Parent.

Le *Patriote savoisien* avait fait de grands efforts pour exciter l'enthousiasme de la population.

Voici un échantillon des articles qu'il publiait depuis quelques jours à la louange de M. Gambetta:

Rappelons-nous que c'est à la voix de Gambetta que nos compagnies de volontaires se sont formées, que nos bataillons de mobiles ont volé aux combats et que nos légions de mobilisés se sont si admirablement organisées.

Le grand citoyen sera à son aise sur la terre de Savoie pour parler de liberté! Nous sommes six cent mille Savoyards; or, il peut être sûr qu'avec lui il aura six cent mille cœurs qui lui seront toujours fidèles et qui s'efforceront toujours d'aimer, comme il le veut, comme il nous le demande, d'un amour inséparable, la France et la République.

Ces éloges dépassaient le but. Tout le monde sait, à Chambéry, que les mobiles de la Savoie étaient dans les forêts voisines d'Orléans, avant que M. Gambetta ne fût sorti de Paris. Ceux des mobiles de la Savoie qui ont survécu aux souffrances et aux douleurs de la campagne de 1871, se souviennent encore de toutes les privations que leur a infligées l'administration de M. Gambetta.

Ils se rappellent les journées de fatigue, les nuits glaciales supportées par des hommes auxquels on refusait tout: vivres, vêtements, effets d'équipement, etc.; ils se rappellent le désastre de Béthancourt, amené par l'inepte stratégie d'un avocat improvisé ministre de la guerre, comme la perte de l'armée de l'Est sacrifiée par l'ignorance et la légèreté d'un autre avocat, improvisé diplomate et homme d'Etat.

Aussi, le *Courrier des Alpes* a-t-il beau jeu. Les radicaux, voulant créer une légende à Gambetta, prétendent qu'il aurait sauvé la France, *sans les menées sans faiblesse de la réaction*. Voici la réponse du *Courrier des Alpes*:

"Ne sortons pas de notre pays et comptons. Est-ce que les Faverges, les Duverger de Saint-Thomas, les Picolet d'Hermillon, les Costa de Beauregard, les Milliet, les de Gordon, les Milan, les Besson, les uns morts, les autres blessés pour la défense de la patrie, ont gêné les opérations du dictateur? Et puisque le *Patriote* ne craint pas de réveiller de tels souvenirs, nous lui jetons une fois de plus à la figure ce que son parti a fait à propos de ces généreux réactionnaires qui tombaient sur les champs de bataille. M. Edouard de Faverges, sous-préfet de Saint-Jean de Maurienne, dont le fils aîné venait d'être tué à Beaumont, *a été destitué par la République*, à titre de récompense nationale; M. Picolet d'Hermillon, procureur à Saint-Jean-de-Maurienne, dont le frère, capitaine dans la ligne, venait d'être emporté par un obus à Gravelotte, *a été destitué par la République*, toujours à titre de récompense nationale."

En vérité, les radicaux ont mauvaise grâce à flétrir ces *réactionnaires* dont les seules menées consistaient à se faire tuer sur les champs de bataille.

Quoi qu'il en soit, la mise en scène du banquet était bien préparée. Les radicaux avaient recruté 2,000 souscripteurs dans une ville de 30,000 âmes. Le radicalisme avait fait des recrues à Lyon, à Marseille, à Genève, à Grenoble, dans tous les bas-fonds de la démagogie. Il y avait même des garibaldiens et des étrangers venus de tous les pays pour faire métier de claqueurs.

Quels tonnerres d'applaudissements avortés! Quoi qu'en dise l'Agence Havas, M. Gambetta n'a pas voulu abandonner la partie sans essayer de combattre. Il s'est rendu au bureau du télégraphe, il s'est adressé au ministre de l'intérieur. Il a envoyé à M. Victor Lefranc une sommation courtoise: il lui demandait le rapport de l'arrêté préfectoral contraire à la loi, disait-il, et contraire aux promesses verbales que M. Gambetta prétendait avoir reçues de M. le ministre avant de quitter Paris. Les efforts de l'ex-dictateur, l'intercession de MM. Quitter, Folliet, Dorian, Fabvier, tout est demeuré inutile.

A Chambéry, l'opinion publique a donné une approbation complète à la conduite du préfet. Tout le monde est content de voir supprimer une occasion de désordre et l'on dit tout haut dans les rues que le préfet a épargné une honte à Chambéry.

A Lyon, un banquet a eu lieu. Il n'a pas produit l'effet que s'en promettaient les grolééns. On pourra en juger d'après une dépêche que nous publions plus loin.

A Paris, le *Rappel* a organisé, samedi soir, un banquet qualifié de *réunion privée*. Parmi les convives, on remarquait M. Peyrat, ancien rédacteur de l'*Avenir national* et actuellement député; M. Farcy, député, lieutenant de marine et inventeur d'une chaloupe canonnière qui a fait beaucoup de bruit, MM. Allain-Targé, Jobbé Duval, Loiseau-Pinson, conseillers municipaux; MM. Frédéric Morin, Ernest Lefebvre, Adam, Ch. Quintin, et le docteur Robinet, qui présidait la réunion.

Invités tous deux, MM. Victor Hugo et Louis Blanc ont répondu à l'invitation par des lettres que nous publions plus loin.

Un professeur anglais, M. Beesly, a porté un toast à la capitale immortelle de la République occidentale.

M. Peyrat a bu à la dissolution de l'Assemblée.

Après le café, on a procédé à une collecte pour les familles des détenus politiques.

Les convives ont été bien généreux, car la somme recueillie s'élève à plus de 100 fr. C'est le *Rappel* lui-même qui donne ce chiffre.

A Marseille, les radicaux avaient organisé un banquet. M. Rouvier, député, et M. Delpech, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, préfet gambettiste, cela va sans dire, étaient au nombre des convives.

Un commissaire de police est venu dissoudre la réunion. Ceux qui la composaient ont voulu parlementer, mais le commissaire a été inflexible, le banquet n'ayant pas les caractères d'une réunion privée.

D'autres banquets ont eu lieu samedi soir. Grâce à l'état de siége, la tranquillité publique n'a pas été troublée un seul moment. Du reste, les précautions étaient prises, les postes de gendarmerie étaient doublés. Messieurs les radicaux savaient la police toute prête à réprimer le désordre. Cette conviction leur a servi et leur servira toujours.

— Le général Bourbaki devait se rendre à Paris à la fin de septembre pour faire sa déposition dans l'affaire Bazaine.

LA MISE EN LIBERTÉ D'EDMOND ABOUT.

Le *XIXe siècle* publie la Note suivante:

Je serais bien ingrat si, en rentrant à Paris, je n'employais les premières minutes de ma liberté à remercier M. le président de la République, M. le ministre des affaires étrangères et M. de Clercq de l'intervention diplomatique qu'ils m'ont spontanément offerte et que j'ai cru devoir décliner.

Je dois aussi la plus chaude reconnaissance à [illegible], au comité des gens de lettres, à l'Ecole normale, *alma parens*, et à mes généreux confrères de la presse, française et étrangère, qui, sans acception de parti, ont unanimement plaidé ma cause.

A ce propos, un des nombreux Français qui m'ont serré la main sur ma route me disait aujourd'hui: "Les journalistes ont montré un esprit de solidarité qui les honore." J'ajoute qu'ils ont fait preuve d'un grand sens politique en devinant, par une sorte d'intuition, un danger inconnu jusqu'ici, qui nous menace tous.

Le parquet du conseil de guerre de Strasbourg a visé bien plus haut que mon humble personne. Il ne tend à rien moins qu'à introduire dans le droit international un principe inouï. Les nouveaux tyrans de l'Europe n'entendent pas qu'un Français à Paris, un Anglais à Londres, un Italien à Rome puisse les juger sévèrement dans un livre ou dans un journal, sans devenir *ipso facto* leur justiciable; il suffit que le livre ou le journal ait été introduit en Allemagne, même par un Allemand, pour que le procureur impérial lance un mandat d'amener contre l'auteur.

Et si l'auteur, au bout d'un an ou plus, se fourvoie sur le sol hospitalier de l'empire germanique, il peut être empoigné comme moi, jeté en prison comme moi, et accusé comme moi du crime de haute trahison.

On lui reprochera d'avoir semé la haine et le mépris du gouvernement allemand, d'avoir conspiré contre l'unité de l'empire et jeté des idées de révolte dans les âmes du peuple conquis.

Les circonstances qui m'ont permis d'échapper à cette accusation ne se reproduiront pas tous les jours, tandis que les parquets de M. de Bismarck, battus hier, persistent dans leur théorie et s'obstinent à fixer la jurisprudence au gré de leur intérêt.

Il est donc nécessaire que tous les écrivains de l'Europe serrent les coudes en face d'un ennemi commun qui se plaît à braver l'opinion publique. Ce ne sera pas trop de tout leur talent et de tout leur courage pour défendre, contre cette arrogante et sotte prétention, la sainte liberté d'écrire.

ABOUT.

UN DUEL MORTEL.

M. Ritter, qui a tué en duel M. Appleton, vient de subir un premier interrogatoire et passera devant les assises de la Mayenne, du 2 au 5 octobre, au plus tard.

Le *Gaulois* donne les renseignements suivants sur la mort de M. Appleton, sous-préfet d'Avesnes:

"Il y a aujourd'hui huit jours, un duel au pistolet avait lieu à Laval, entre M. le baron Ritter, receveur particulier à Mayenne, et M. Appleton, sous-préfet d'Avesnes.

"La cause de cette rencontre avait été une insulte grave; en effet, M. Ritter fut souffleté en plein salon chez Mme la baronne de Rosé, par M. Appleton. Un duel était donc devenu inévitable, mais le plus grand secret devait être tenu sur le combat et ses suites.

"Néanmoins, il fut décidé que ce combat aurait lieu aux environs de Laval, dans un bois qui porte le nom de l'Huisserie.

"Les deux adversaires avaient pour témoins MM. Carré Kérisouet, membre de l'Assemblée nationale, le marquis de Requéfeuille, Fourtrier et Chamisse.

"Au signal donné, le pistolet de M. Appleton partit; la balle vint déchirer le pantalon de M. Ritter. L'arme de celui-ci avait raté.

"On rechargea les pistolets; M. Appleton fut alors atteint au défaut de l'épaule; la balle traversa la poitrine et alla se perdre dans la colonne vertébrale, qu'elle brisa.

"Le blessé fut aussitôt transporté chez M. Texier, notaire à Laval, ami de la famille Appleton. Bientôt la gravité de la blessure ne laissa plus de doute sur la fin prochaine du blessé.

"En effet, avant-hier il expirait dans de cruelles souffrances.

"M. Appleton, que l'on nous dit être un parent de M. E. Picard, était âgé à peine de vingt-huit ans."

LES RUSSES DANS L'ASIE CENTRALE.

On télégraphie de Londres, en date du 3:

"Des dépêches de l'Inde disent que, d'après les bruits apportés par les caravanes de l'Asie centrale les troupes russes sont en marche contre Khiva."

Il est impossible de ne pas être frappé des progrès que fait la Russie dans la conquête du Turkestan, de ces hauts plateaux qui sont la route des Indes. Ce n'est pas une exagération de dire que l'envahissement du Turkestan est aussi menaçant pour l'empire anglais de l'Inde que la conquête du Caucase l'a été pour l'indépendance du sultan de Stamboul.

Il y a plus de vingt ans que les Russes ont bâti leurs premières forteresses sur les rivages de la mer d'Aral, et envoyé d'Orembourg, leur centre d'opération sur l'Oural, leurs premiers détachements de colons. Leurs efforts continués sans interruption pendant cette longue période, et parallèlement aux opérations de la guerre du Caucase, ont conduit à subjuguer ou même à russifier les Kirghis des trois hordes. On peut évaluer à plus de trois millions d'hommes l'effectif de ces hordes, qui ont été annexées à l'empire des czars, sans que l'Europe s'en doutât. C'est une surface de terre et un nombre d'êtres humains supérieur à ce que la France a conquis en Algérie, en mettant une dizaine d'années de plus que les Russes, trois ou quatre fois plus d'hommes et huit ou dix fois plus de millions. Les Russes ont été trop habiles pour célébrer les exploits de leurs soldats, mais ils marchent à leur but avec une logique inflexible, agissant partout comme en Pologne, et ne voyant dans chaque succès, quelque important qu'il puisse être, que l'instrument d'un succès futur.

Ils achèvent en ce moment la conquête du Turkestan. La population réunie des trois principautés du Kokan, de Khiva et de Boukhara, est de onze millions d'individus, répandus sur une surface supérieure ou égale à celle de la France. Bientôt, sans doute, les pionniers de la conquête russe poussés par des ordres impitoyables venus de Saint-Pétersbourg, se dirigeront vers les montagnes de l'Hindoustan, comme d'autres armées et d'autres émigrants russes se dirigent vers le Pacifique, en suivant le bassin du fleuve Amour.

Cette expansion continuelle de la Russie n'est pas sans analogie avec l'accroissement prodigieux de la puissance américaine dans le Far-West. Etonnant contraste, bien digne de préoccuper le philosophe, que de voir le despotisme et la liberté absolue établir à la même époque deux empires également prodigieux!

(*Messager Franco-Américain.*)

L'EMPLOI DES CINQ MILLIARDS. — Nous lisons dans un journal:

Si nos compatriotes d'Alsace et de Lorraine ne sont pas contents, c'est qu'ils seront bien difficiles.

D'après le *Reichsanzeiger*, il sera attribué à l'Alsace-Lorraine, sur les cinq milliards de la contribution de guerre, une somme de 150 millions environ, et voici de quelle façon cette somme sera répartie:

1. Pour l'armement des places fortes et la reconstruction des bâtiments affectés à l'artillerie 33,750,000 francs.
2. Pour le rétablissement de l'arsenal de Strasbourg et pour l'augmentation du matériel d'exploitation de la fabrique de poudres à Metz, 787,500 francs.
3. Pour la construction de fortifications à Strasbourg, Metz, Bitsche, Neuf-Brisach et Thionville, 71,351,000 francs.
4. Pour frais de première installation des casernes, des écuries et d'autres bâtiments militaires, 35,686,000 francs.
5. Pour la restauration et l'agrandissement des hôpitaux militaires dans les places fortes, 1,447,895 francs.
6. Idem dans les villes de garnison, 1,193,500 francs.
7. Pour le dépôt du train à Strasbourg et pour l'achèvement de l'école militaire à Metz, 375,000 francs.
8. Pour l'établissement des moulins et des boulangeries militaires 3,401,602 fr. 50 c.
9. Pour provision de farine et d'avoine dans les places fortes 1,810,875 fr.
10. Pour le dépôt de la remonte à Strasbourg, 98,750 fr.
11. Pour l'hôtel du gouverneur militaire à Strasbourg, 675,000 fr.

Décidément l'Allemagne est à la tête de la civilisation.

— M. Karl Max vient d'adresser au *Daily News* la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

"A mon retour de la Haye, j'apprends que votre journal m'a prêté l'intention de suivre en Amérique le conseil général de la Société internationale. Je dois vous déclarer que j'ai été et suis toujours en l'intention de rester en Angleterre. Il y a déjà plusieurs mois que j'ai déclaré à mes amis de Londres et à mes correspondants sur le continent, mes intentions bien arrêtées de ne plus faire partie du conseil général, pas plus que de tout autre corps administratif, mes travaux scientifiques s'y refusant absolument. Quant aux rapports travestis sur les délibérations du congrès de la Haye, insérés dans tous les journaux, la publication officielle des documents originaux suffira pour les réfuter.

"Agréez, etc.

"KARL MARX."

— M. Jehan, secrétaire de M. le marquis de Gouvello, arrêté par les Prussiens pour avoir recueilli et ramené en France des orphelins de l'Alsace-Lorraine, avec des autorisations en bonne forme des parents et tuteurs de ces pauvres enfants, est sorti avant-hier, après trois semaines de réclusion. Il a été reconduit par la gendarmerie allemande à Pagny-sur-Moselle, frontière française.

— Le *Courrier de San Francisco* annonce qu'un Italien et une Japonaise ont été mariés la semaine dernière à San Francisco. C'est, dit-il, le premier exemple d'un blanc épousant une femme [illegible]

LES RÉCOLTES EN FRANCE.

Malgré l'abondance de la récolte, les blés sont généralement en baisse, particulièrement sur les marchés de l'Ouest, qui sont plus directement influencés par les achats des négociants anglais. A Nantes, à Bordeaux, au Havre et à Rouen, les affaires ont une grande animation. Marseille est plus calme mais néanmoins les prix y sont bien tenus.

Quant aux vins, la récolte offrira des différences considérables, selon les contrées. Dans l'Hérault, par exemple, la qualité et la quantité seront très satisfaisantes, tandis que dans le Centre et la Basse-Bourgogne les gelées d'hiver ont réduit la vendange à presque rien.

Dans tout le Midi, une grande activité est imprimée aux travaux de la vendange, qui s'exécutent par un temps des plus propices. Les vignerons ont donc tout espoir de terminer leurs récoltes sans avoir à redouter des pluies ou des brouillards intenses dont le raisin aurait plus à perdre qu'à gagner.

En Bourgogne, selon la *Côte-d'Or*, de Dijon, la récolte sera nulle dans les vignes atteintes par la gelée. Dans les vignobles privilégiés, l'apparence est admirable, et l'on espère obtenir dans quelques localités, comme Evelle, près Meursault, Bévy près Nuits, etc., deux pièces à l'ouvrée.

Dans la plaine de Beaune, du côté de Cissey, Chandenay, etc., on est très satisfait.

En vins fins, de Gevrey à Beaune, la récolte sera très ordinaire; on compte en moyenne faire deux pièces au journal.

LA SOUSCRIPTION POUR LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.

Le *Journal officiel* confirme en ces termes une nouvelle que nous avons publiée:

Le gouvernement, obéissant à des considérations d'un ordre supérieur qui ont été exposées en son nom par le ministre de l'intérieur dans la séance du 26 février 1872, avait cru devoir s'abstenir de toute ingérance dans l'œuvre de la souscription nationale dite des "Femmes de France," ayant pour but la libération du territoire; il s'était borné, selon la demande qui lui en avait été adressée, à autoriser les caisses publiques à recevoir en dépôt les fonds de la souscription. Les circonstances n'ayant pas permis aux auteurs de cette conception patriotique d'y donner la suite qu'ils avaient espérée, le comité central formé à Paris a exprimé le désir de se libérer, entre les mains de l'Etat, des sommes qu'il avait reçues: il a pensé qu'il répondait ainsi aux vœux des déposants en mettant le gouvernement à même d'exécuter leurs volontés.

Aucun des motifs qui expliquent et qui justifient la réserve gardée jusqu'alors par le gouvernement ne faisant obstacle à ce que la demande du comité central soit accueillie, le ministre des finances a décidé que la remise des fonds de la souscription pourrait être faite définitivement au trésor public.

En exécution de cette décision, M. Paul Dalloz, président du comité central, a fait, le 17 septembre, un premier versement de 6 millions 850,000 fr.

—Le *Bien public* raconte aujourd'hui un épisode de la vie de Mme la comtesse Dash, épisode qui aurait pu tourner au tragique. On sait que l'existence de cet écrivain, né grande dame, fut difficile, tourmentée, pleine de luttes et de périls, et le tempérament moral de cette femme si charmante et si distinguée, mais d'une imagination très vive et très exaltée, n'était pas de nature à lui faire supporter patiemment les coups de la fatalité.

Tandis qu'elle se donnait de la sorte au travail, sa vie privée était remplie d'émotions et d'aventures.

Il faudrait un Sainte-Beuve pour retracer d'une plume délicate et discrète cette existence si pleine et tout accidentée, qui nous la montre exaltée, romanesque, passionnée, mais ne cessant jamais d'être grande dame, déployant envers ses amis une fidélité de chien et arrivant à dominer par l'excès même du travail, la mauvaise fortune acharnée après elle.

C'est de sa bouche même que je tiens qu'un jour, accablée de douleur, en proie au désespoir, oubliant des croyances qu'elle avait sucées avec le lait, elle résolut d'en finir avec la vie.

—Je voulais me noyer, raconta-t-elle, et à cet effet, je me dirigeai un soir d'hiver du côté du pont de la Concorde. J'avais lu dire qu'il n'y avait qu'à franchir le parapet et à se précipiter pour être sûr de périr. Toutefois, paraît-il, on avait une chance d'être sauvé, si parmi les témoins de ce suicide il y avait un bon nageur. Or, je ne voulais pas être repêchée, et afin d'éviter les regards indiscrets, je descendis sur le bas quai avec le dessein de m'avancer dans l'eau jusqu'au moment où je perdrais pied et de m'abandonner alors au courant. Mais quand je fus au niveau de cette eau noire, froide et glacée, je fus prise d'un horrible frisson. Quelle affreuse mort! Néanmoins, je fis quelques pas dans la Seine, en relevant mes jupes... puis, tout à coup, je me surpris à rire aux éclats et je revins en courant, résolue à vivre, et convaincue qu'aucun homme au monde n'était digne de la folie que j'avais été sur le point d'accomplir.

LES PROPRIÉTÉS DE L'OIGNON. — Un écrivain raconte, dans le *Scientific American*, qu'en 1849, le choléra fit de grands ravages sur un navire où se trouvaient une centaine d'hommes; il y avait des oignons à bord; un certain nombre de personnes en mangèrent à discrétion et furent presque aussitôt atteintes par le mal et moururent presque toutes, comme si les oignons avaient absorbé le virus et servi à l'inoculer. M. Wolf fait également remarquer que si l'on place des oignons dans une chambre où se trouve un malade atteint de variole, ils se couvrent d'ampoules et se décomposent avec une grande rapidité, mais en même temps ils préviennent la propagation de l'affection.

Le *British Medical*, qui rapporte ce fait, rappelle que Westmacott avait dit dans son *Historia vegetalis sacra* (Lond. 1595):

"Les oignons sont un excellent tonique pour les brûlures; réduits en pulpe et mélangés avec du sel, ils préviennent la vésication si on les applique sur la partie atteinte avant la formation de la phlyctène; ils attirent en effet à eux la partie putride, comme on peut s'en convaincre en observant que les oignons laissés sur un tas de fumier, en moins d'un jour, ils sont déjà pourris consécutivement à l'absorption qu'ils ont déjà faite des principes putrides."

Ce journal ajoute que, comme conclusion, on peut dire que les oignons absorbent les miasmes et les virus. Ils sont donc de bons désinfectants et peuvent ainsi s'opposer à la propagation des maladies infectieuses et violentes, mais dans ce cas il faut bien se garder de les manger, surtout en temps d'épidémie ou dans les localités infectées, car ce serait le meilleur moyen de s'infecter soi-même.

Il nous semble que quelques nouvelles études pour éclairer ce sujet seraient utiles et faciles à faire.

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.

Express	7:30 du matin.
Malle	6:20 du soir.
Train d'agrément	4:15 après-midi.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

Express et malle	7 du matin.
Express et malle	4:20 après-midi.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope ... 7:45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Ste-Anne ... 7:30 du matin.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

La jolie résidence de feu Louis Bernard, située No 385 rue Remparts, près de l'Esplanade. La maison contient 4 appartements en bas et chambres au-dessus, mesurant 16x16; galerie fermée, 2 cabinets, 2 caves et le corridor à côté; cuisine haute, ayant 4 chambres. Le terrain mesure 44 pieds de face sur 126 de profondeur; un parterre, grande cour, 2 citernes, écurie, hangar à laver, remise et chambres à charbon et une grande porte cochère.

Prix modéré; possession immédiate en s'adressant sur les lieux ou au No 65 à l'encoignure des rues Bourbon et Ursulines. 11 oct—6t

A Louer,

A partir du 1er novembre, la grande et BELLE MAISON BASSE située à l'angle du Chemin du Bayou et de la rue Rocheblave. Installations de gaz, water-works et toutes les améliorations modernes. Il y a un beau verger attenant à la propriété. S'adresser au Bureau No 189, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon. 11 oct—

A Louer.

La Maison de Résidence à deux étages, No 260 rue St. Philippe, avec gaz et dépendances, etc., convenable pour une famille. S'adresser sur les lieux. 9 oct—

A Louer,

Pour $75 par mois, la maison No [illegible] rue Bourbon, près Canal, [illegible] local est convenable soit pour le commerce ou pour résidence. S'adresser sur les lieux. 5 oct—juin 15

A Louer,

La maison en briques, à deux étages, No 74 rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourbon, [illegible]

26 sept—1m H. L. PEIRE, 74 rue d'Orléans.

A Louer,

Le Magasin [illegible] No 19 rue de Chartres [illegible]

B. LAPLACE, Pharmacien, No. 29 [illegible] rue des Champs-Elysées. 24 sept—

A VENDRE Pour cause de départ.

Un café situé dans un des [illegible]

A Vendre.

Une jolie maison [illegible]

CANDIDATURES.

LISTE DES Candidatures Démocratiques.

PRESIDENT DES ETATS-UNIS, HORACE GREELEY, DE NEW-YORK.

VICE-PRESIDENT, BENJAMIN GRATZ BROWN, DU MISSOURI.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR, JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT.-GOUVERNEUR, D. B. PENN, d'Orléans.

Pour Avocat-Général, H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur, JAMES GRAHAM, d'Orléans.

Pour Secrétaire d'Etat, SAMUEL ARMSTEAD, de Caddo.

Pour Surint. de l'Education Publique, ROBERT M. LUSHER, d'Orléans.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etat en général, T. C. MANNING, de Rapides. ANDREW S. HERRON, d'East Bâton-Rouge. C. A. WEED, d'Orléans.

Premier District. Général HUGH J. CAMPBELL.

Second District. LOUIS BUSH, de Lafourche.

Troisième District. Général ALLEN THOMAS, d'Ascension.

Quatrième District. A. H. LEONARD, de Caddo.

Cinquième District. L. V. REEVES, de Tensas.

Pour le Congrès en général, G. A. SHERIDAN, d'Orléans.

Premier District Congressionnel. EFFINGHAM LAWRENCE.

Second District Congressionnel. RANDALL LEE GIBSON, d'Orléans.

Troisième District Congressionnel. ELBERT GANTT.

Quatrième District Congressionnel. Long terme—R. C. DAVIDSON, de Rapides. Court terme—ALEX. BOARMAN, de Caddo.

Cinquième District Congressionnel. GEO. W. McCRANIE, d'Ouachita.

PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA RÉFORME.

Le parti Démocrate et le parti de la Réforme de l'Etat de la Louisiane annoncent au peuple le Programme suivant:

1° Nous reconnaissons les droits et les priviléges civils et politiques de tous les citoyens de l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour les assurer et les maintenir, tels qu'ils sont établis par la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane, et les lois faites sous l'empire de ces constitutions.

2° Nous examinerons scrupuleusement et minutieusement l'origine et la nature de la dette publique; et, tout en étant disposés à payer le dernier dollar des dettes contractées légitimement et pour subvenir aux obligations légitimes du gouvernement, nous aurons l'avis de rejeter toutes celles qui auront été contractées frauduleusement.

3° Nous demanderons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires. Nous ferons des perquisitions dans tous les emplois publics, pour empêcher les fraudes; et nous inaugurerons le système de la plus stricte économie dans toutes les branches du gouvernement.

4° Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs de la police aux municipalités, aux villes et aux paroisses [illegible]

5° Nous voulons l'abolition des pouvoirs extraordinaires donnés à l'Exécutif [illegible]

6° Dans le but de nous protéger contre les corruptions et les fraudes [illegible]

Nous demanderons un amendement à la Constitution, pour exclure de tout pouvoir judiciaire ceux qui ne seront pas bien versés dans la connaissance des lois.

Nous serons en faveur d'une loi spéciale pour défendre, sous les peines les plus sévères à tout officier public, — qu'il appartienne à l'Exécutif, au judiciaire ou à toute autre branche de l'Etat, — de spéculer directement ou indirectement, pendant la durée de son terme, sur les valeurs d'Etat, de ville ou de paroisse.

EMILE LA SERE,
Président du Comité Central Démocratique d'Etat.

W. M. RANDOLPH,
Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

Enregistrement.

ETAT DE LA LOUISIANE, Bureau du préposé à l'enregistrement des votants. Nlle-Orléans, 2 septembre 1872.

Conformément à la section vingt de la loi de la Législature de la Louisiane intitulée "Acte pourvoyant à la révision et à la correction des listes des votants enregistrés de l'Etat, &c," approuvé le 16 mars 1870, avis est donné que les bureaux des surintendants assistants de l'enregistrement des différents "precincts" d'élection de la paroisse d'Orléans sont maintenant ouverts pour la révision et la correction des listes de votants enregistrés de la paroisse d'Orléans et resteront ouverts jusqu'au SAMEDI, 26 octobre 1872—les dimanches et les jours fériés exceptés.

Les heures de bureau sont de 7 heures du matin à midi et de 2 à 7 heures du soir.

Tous les électeurs (ayant qualité) de la paroisse d'Orléans, qui n'ont pas été enregistrés en 1870 et désirent aujourd'hui se faire enregistrer; tous les votants enregistrés en 1870 et qui ont quitté le precinct d'élection qu'ils habitaient à cette époque doivent s'adresser, pour être enregistrés, au surintendant assistant d'enregistrement du precinct où ils demeurent maintenant.

Avis est donné à tous les votants enregistrés qui ont changé de résidence, dans les limites des precincts d'élection où ils ont été enregistrés en 1870, de se présenter au bureau du surintendant assistant d'enregistrement du precinct, afin que ces changements soient inscrits sur les livres d'enregistrement et sur les certificats d'enregistrement.

Voici une liste des bornes des différents precincts d'élection et les endroits où se trouvent les bureaux d'enregistrement de chaque precinct:

PREMIER PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue Félicité, la rue Thalie et le fleuve.
Bureau: No. 373, rue St. Charles, au coin de la rue Melpomène.

SECOND PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue Thalie, la rue Julia et le fleuve.
Bureau: No. 212, rue St-Charles, entre Calliope et Clio.

TROISIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue Julia, la rue du Canal, le fleuve et le bas de la ville.
Bureau: No 245, rue Poydras, entre Dryades et Rampart.

QUATRIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue du Canal, la rue St. Louis, le fleuve et le bas de la ville.
Bureau: No 77 rue Bourbon.

CINQUIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue St. Louis, la rue St-Philippe, le fleuve et le bas de la ville.
Bureau: Rue Ste-Anne, No 42, entre Chartres et Royale.

SIXIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue St-Philippe, la rue de l'Esplanade, le fleuve et le Lac Pontchartrain.
Bureau: Au coin des rues Hôpital et Bourbon.

SEPTIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue de l'Esplanade, les Champs-Elysées, le fleuve et le Lac Pontchartrain.
Bureau: Au No 16 rue des Français.

HUITIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par les Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette, le fleuve et le Lac Pontchartrain.
Bureau: No 465, rue Dauphine, entre Champs-Elysées et Marigny.

NEUVIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par l'Avenue Lafayette, le Canal des Pêcheurs, le fleuve et Lac Pontchartrain.
Bureau: No 741, rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

DIXIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue Félicité, la rue Première et le fleuve.
Bureau: No 145, rue St-André, au coin de la rue Annunciation.

ONZIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue Première, la rue Toledano et le fleuve.
Bureau: Au coin de Washington et Magazine.

DOUZIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve.
Bureau: Rue Magazine, entre Berlin et Milan.

TREIZIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters, le fleuve et le bas de la ville.
Bureau: Au coin de la rue Magazine et de l'Avenue [illegible]

QUATORZIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Borné par l'Avenue Peters, Carrollton, le fleuve et le bas de la ville.
Bureau: Avenue [illegible], entre Laurel et la rue du fleuve.

QUINZIEME PRECINCT D'ÉLECTION.
Toute cette partie de la Paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.
Bureau: A la Maison Judiciaire, à Algers.

B. P. BLANCHARD, [illegible]

Le Dr. F. FORMENTO,

A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public [illegible] rue des Remparts, coin de la rue du Canal.

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

Le plus grand succès du moment.

Lundi 7 octobre 1872.

[illegible]

OLIVIER TWIST

BEN McCULLOUGH

THE WANDERERS DIVORCE.

[illegible]

Grande Fête Champêtre.

[illegible] AUX GAUBERT [illegible]

MIDI et DIMANCHE, 12 et 13 Octobre.

[illegible]

CAMPAGNE ELECTORALE.

Comité du "Fusion-Ticket" de la Campagne. — Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1872 [illegible]

Par ordre du Comité de Campagne. R. A. BURKE, Secrétaire.

[illegible]

Par ordre du Comité de Campagne. R. A. BURKE, Secrétaire.

[illegible]

R. A. BURKE, Secrétaire.

En candidature T. S. WILLIAMS, [illegible] à la place de MAIRE de la Nouvelle-Orléans à la prochaine élection.

DIVERS.

[illegible]

J. A. FERNANDEZ, président.

[illegible]

JOHN S. TULLY, Président.

[illegible]

L. W. SAQUIE, Secrétaire. Nlle-Orléans, 1er octobre 1872.

[illegible]

A. BAULET.

[illegible]

A. W. HUNTER.

[illegible]

Compagnie d'huile de la Louisiane.

FABRIQUE DE Huile de graine de coton, Tourteaux, [illegible]

[illegible]

JNO. G. GAINES, Président de la banque des Citoyens.

IG. SZYMANSKI, Président.
PLACIDE FORSTALL, Vice-Président.
J. H. DUGGAN, Secrétaire.

UNION NATIONAL BANK OF NEW ORLEANS.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1872. JAS. CHALARON, Caissier.

Avis.

Département du Bureau du chemin de fer de [illegible] Jackson [illegible]

E. A. BURKE, Agent.

Avis — Texas.

[illegible]

Hôtel St.-Louis.

[illegible]

Avis de Société.

[illegible]

Changement de Local.

M. E. DUMESTRE, successeur de MOULOR & DUMESTRE, importateur de PEAUX [illegible]

Changement de local.

[illegible]

Changement de Domicile.

[illegible]

A. PAILLER.

Avis.

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.

26 & 28 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] CINQUIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GABRIEL DE FERIET & Co., ENCANTEURS.

[illegible]

GABRIEL DE FERIET. JOHN G. MONROSE.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

CHAS. T. HOWARD, Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

GROS LOT ... $50,000

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1872.

[illegible]

Avis.

P. POUJOL [illegible]

IMPORTANT Pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible]

CINCINNATI LAGER BEER

ROBERT FASNACHT.

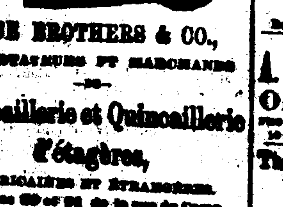

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

[illegible]

LA MACHINE A COUDRE DE WEED [illegible]

A. L. BRUNSON, Agent.

OAZADE & CROOKS,

No 23 Beaver Street, NEW-YORK.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Vente Spéciale Sans Réserve.

Habillements d'automne et d'hiver,

— Et —

Articles de toilette pour hommes, Malles d'emballage et de voyages.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Coque du Tug Boat "William Tell".

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

La Bâtisse située à l'angle des rues St-Louis et Chartres et connue sous le nom de "La Petite Bourse"; [illegible] Deuxième District de cette ville.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

J. SAGET

[illegible]

Avis aux Chasseurs.

[illegible]

J. F. DITTRICH.

W. H. HENNING,

MARCHAND DE GROCERIES

[illegible]

Aux Planteurs Sucriers.

LE BI-SULFITE DE CHAUX, de Bonnabel, [illegible]

A. F. COCHRAN & CAZÈRES

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]

L'EQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

[illegible]

R. H. REYNES & BRO.,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Maquereaux, Epaules, Plats Côtés, etc.

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

BELLE RÉSIDENCE DANS LA RUE DE L'ESPLANADE.

[illegible]

COGNAC. COMANDON & Cie.

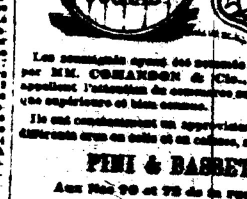

[illegible]

PINI & BASSETTI,

[illegible]

Achetez le Bijou de Boîte à Musique.

[illegible]

SANDERS & WAYNE,

Factors' and Traders' Insurance Company,

[illegible]

[illegible]

BULLETIN [illegible]